



Note de département

M2E | N° 2021-D-000006

Décision du 04 novembre 2021

Décision M2E n° 2021-D-000006 du 05 février 2021 portant délégation de signature du directeur du département Maintenance des Equipements et Systèmes des Espaces (M2E) aux directeurs des deux Unités Opérationnelles Maintenance Courante (MC) et Maintenance Patrimoniale et Travaux, à la responsable des Ressources Humaines (RH), au responsable du Contrôle de Gestion (CG)

Le directeur du département Maintenance des Equipements et Systèmes des Espaces (M2E)

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2019-51 consentie le 03 octobre 2019 au directeur du département Maintenance des Equipements et Systèmes des Espaces par la Présidente-Directrice générale de la RATP ;

Décide

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de sa part, de donner délégation à :

- M. Jean-Charles BOIDIN, directeur de l'unité opérationnelle MC, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à :
- M. Pascal BESSON, directeur de l'unité opérationnelle MP&T, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à :
- Mme Sylvie PREZELIN, responsable des RH, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à :



- Mme Marie-Cécile PIERRARD, responsable CG,

à l'effet de signer en son nom les actes suivants :

- . les marchés pris pour les besoins de l'activité du département M2E dont le montant est inférieur à 5 millions d'euros hors taxes,
- . leurs avenants éventuels si le cumul du montant de ces derniers avec celui du marché initial demeure inférieur à 5 millions d'euros hors taxes.

Article 2

La présente décision annule et remplace la délégation référencée « M2E n° 2020-D-000023 du 28 janvier 2020.

Article 3

La présente délégation sera publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 04 novembre 2021

Jean ROUZAUD
Le Directeur du département Maintenance des Equipements et Systèmes des Espaces